

Réf : DCM/2022-65/7.1/29-06

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 23/06/2022
 Notifiée aux élus le : 23/06/2022
 Date de l'affichage : 23/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
 Le VINGT NEUF JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET :

FINANCES – BP 2022

DÉCISION MODIFICATION N°1

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. NEPOTY PROC. À M. PALLARES
 Y. GRAS PROC. À C. GROUL
 J.C. BASCHIOU PROC. À C. GROUL
 C. BONATO PROC. À J. RAMS

G. TRULLET PROC. À P. MAUMÉJEAN
 P. VAN DER LINDE PROC. À V. BONVICINI
 N. LALLOUETTE PROC. À A. DAMOUR
 M. CHAREYRE PROC. À J. ROSIER
 M. POUGENC PROC. À J. RAMS

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Michel LEBLANC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian GROUL

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	0 €		RECETTES de FONCTIONNEMENT	0 €
	DEPENSES d'INVESTISSEMENT	0€		RECETTES d'INVESTISSEMENT	0€
1068	Excédent de fonctionnements capitalisés	80 000 €			
20	Immobilisations incorporelles	-10 000 €			
2031	Frais d'études	-5 500 €			
2051	Concessions et droits similaires	-4 500 €			

21	Immobilisations corporelles	46 470 €					
2182	Matériel de transport	32 500 €					
2183	Matériel informatique	-7 462 €					
2184	Mobilier	4 600 €					
2188	Autres immobilisations corporelles	16 832 €					
020	Dépenses imprévues	-130 000 €					
OP 201	AP/CP Acquisition d'un local au sein du Pôle Constance	13 530 €					

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
 Reçu en préfecture le 12/07/2022
 Affiché le 12/07/2022
 ID : 030-213000037-20220712-DCM202265-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 12/07/2022

Pour le Maire empêché,
 Le 1^{er} Adjoint
 Gilles TRAUULET Maire adjoint faisant fonction



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-65	FINANCES – BP 2022 DÉCISION MODIFICATION N°1	Pour :	26	GRUPE MAJORITAIRE + C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS et S. PIGNAN
		Contre :	2	O. BERTAND et C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication